

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

## 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH**

(dénomination sociale française utilisée par ARCH INSURANCE COMPANY)

Avis de modification de permis

*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Automobile » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

Contre la maladie ou les accidents	Garantie
Aviation	Contre la grêle
Automobile	Responsabilité
Biens	Frais juridiques
Bris des machines	Maritime

Le représentant principal au Québec est M. Michael Patry de la firme d'avocats Borden Ladner Gervais LLP dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue de La Gauchetière Ouest, Bureau 900, Montréal (Québec) H3B 5H4.

Le siège de la compagnie est situé au One Liberty Plaza – 53rd Floor, New York, NY – 10006, U.S.A.

Fait le 29 novembre 2006

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

#### **5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Aucune information.

#### **5.4.3 Coopératives de services financiers**

Aucune information.

### **5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

Aucune information.

### **5.6 AUTRES DÉCISIONS**

Aucune information.